

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2016**  
~~~~~

**A VIVRE ! LA FOIRE-EXPO 2017 (13ÈME ÉDITION)
MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, M. José MARTINEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VIOLING -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise depuis 2005 « A vivre ! la Foire-Expo », autour de l'espace culturel et sportif de Gignac,

CONSIDERANT qu'au fur et à mesure des éditions, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a travaillé à la qualité d'organisation de l'évènement afin d'impulser une dynamique de développement économique local,

CONSIDERANT qu'en 2016, ce sont 9 000 visiteurs qui ont visité la Foire-expo, rassemblant plus de 100 exposants sous les pôles « Maison et jardin », « Loisirs et tourisme », « Produits régionaux » et « Espace véhicules »,

CONSIDERANT que le changement de site et d'organisation (mise en place du village gourmand) intervenu en 2016 a été perçu de manière positive tant par les exposants que par les visiteurs,

CONSIDERANT qu'il s'agira donc d'organiser la 13^{ème} édition de cet évènement économique, prévues les 10 et 11 juin 2017, désormais majeur du Cœur d'Hérault selon une organisation semblable et sur le même lieu qu'en 2016 à savoir, du côté de l'espace culturel (parking et espaces du Sonambule),

CONSIDERANT que le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 185 000 € TTC, montant inférieur à celui de l'année précédente (195 000 € TTC) et sera proposé au vote du budget primitif 2017,

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir lancer dès à présent les inscriptions auprès des exposants, il est proposé d'adopter le plan de financement prévisionnel annexé,

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir lancer dès à présent les procédures nécessaires à l'organisation de la Foire-expo (réservation d'espaces publicitaires, consultations et marché public), il appartient au conseil communautaire de délibérer sur les modalités d'organisation ci-dessous énoncées,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES	Budgété 2017	RECETTES	Budgété 2017
Organisation	106 350,00	Exposants	18 650,00
		Stand	18 000,00
		Petite restauration : Droit entrée + Verre	650,00
Animation	20 400,00	Sponsors privés :	5000,00
Communication	58 250,00	Participation CCVH	161350,00
TOTAL	185 000,00	TOTAL	185 000,00

- d'adopter les montants suivants :

* Tarifs location de stands « entreprises » :

- Sous chapiteaux

stand standard : 150 € TTC

stand d'angle ouvert : 220 € TTC

- Emplacements extérieurs :

Grands emplacements (véhicules...) : 4 € TTC/m²

Stands produits régionaux : 65€ TTC

- Forfait individuel électricité : 70 € TTC par branchement

- Stand buvette / restauration à emporter : forfait de 650€

- Réductions spéciales : gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site ; gagnant du concours coup de cœur Facebook 2015 : 150€ de remise sur le prix du stand

* Tarifs des différentes formules de partenariats privés :

Différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées contre paiement d'une participation financière de l'entreprise en contrepartie d'une valorisation commerciale dans les supports de communication de la Foire-expo :

- Partenaire Privilège : 2000 € TTC

- Partenaire Premium : 1000 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement présenté,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions

- d'adopter le règlement général de « A Vivre ! La foire -expo ! » 2017;

- d'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires à la réalisation de cet évènement.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1387 le 24/11/16
Publication le 24/11/16
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 24/11/16
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161121-lmc192615-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

